Vincentiana, Octobre-Décembre 2013

Document final du Symposium

Sur la bonne administration des ressources de la Famille Vincentienne

Yasmine Cajuste, José Luis López Callardo
et Dan Borlik, C.M.

Du 9 au 11 août 2013, 72 membres de la Famille Vincentienne en provenance des cinq continents, se sont réunis à Paris pour réfléchir sur la gestion vincentienne du Patrimoine des Pauvres afin d'être de bons Administrateurs. Les travaux sont partis de la conviction que les ressources que Dieu nous confie «*sont le patrimoine de Jésus-Christ, fruit de la sueur des pauvres gens*»[1]. On peut trouver les thèmes et les cas étudiés pendant le Symposium sur la page Web: **Symposium de la Famille Vincentienne**:

http://mission.depaul.edu/VincentianIdentity/vfs/Pages/default.aspx

Après toutes nos réflexions sur cette administration des biens, avec le désir de mieux servir nos Seigneurs et nos Maîtres, voici le résultat: on doit absolument tenir compte des concepts et des principes suivants.

Administration (Stewardship)

Une bonne administration du patrimoine implique le soin de tous les biens de la création que Dieu nous a confiée, y compris les biens matériels et nos dons personnels. Nous sommes responsables du bon usage de la création, car tous les efforts humains se réalisent au sein d'une nature qui a des limites et qui peut se terminer un jour. Cela nous incite à l'écologie de façon chrétienne.

1. L'administrateur vincentien doit accomplir sa tâche à partir de la coresponsabilité, en établissant un mécanisme de contrôle qui donne à son administration une transparence totale, de telle façon que sa gestion soit toujours basée sur des principes de vérité et de justice. Ces mécanismes comprennent:
   - La création d'un contexte institutionnel dans lequel les relations interpersonnelles et le contrôle interne soient vécus dans la

[1] Coste XI, p. 201.

confiance mutuelle, en vue d'un service bien fait, efficace, pour les plus défavorisés.
- La séparation des tâches et des processus de supervision qui incite à travailler de façon sérieuse.
- Un programme budgétaire et un contrôle des dépenses ; des inventaires et des mesures pour bien gérer les ressources.
- Des audits externes qui renforcent la crédibilité institutionnelle.
- Des mécanismes pratiques, conséquents et discrets, qui permettent des évaluations permanentes du travail réalisé, qui garantissent un bon emploi du capital financier, humain et patrimonial.

2. L'administrateur qui vit sa mission comme un service doit avoir certaines qualités : capacité d'écoute, empathie, réconciliation, capacité d'élaborer des programmes, vision d'avenir, bonne gestion, engagement à faire grandir les personnes et capacité de travail en équipe.
3. Une bonne administration des institutions vincentiennes requiert une gestion optimale des ressources humaines, notre bien le plus important. On veillera avec soin sur la formation permanente en profitant des occasions pour se former personnellement. Des évaluations périodiques se feront avec simplicité et charité.
4. La réflexion en permanence sur le travail fait, aide à améliorer son efficacité, quand on prend le temps nécessaire pour apprendre à partir des succès comme des échecs.

Transparence

La transparence ou la simplicité est une vertu essentielle pour la Famille vincentienne. Pour le bien de la mission, il est indispensable de nous présenter tels que nous sommes.

1. Cette transparence requiert des dynamiques internes de participation qui aident tous les membres à se sentir responsables des décisions importantes qui seront prises. De la même façon, il est essentiel que notre charisme vincentien soit compris et partagé par tous nos collaborateurs de façon adéquate, de même que par les Institutions avec lesquelles nous avons établi des contrats et des accords, ceci bien entendu dans le respect de nos convictions et de nos intérêts.
2. La planification des projets est essentielle pour une bonne gestion. Mais, ce qui est encore plus important, c'est d'être capable de réaliser les projets prévus. Un outil important pour la transparence est l'élaboration et l'approbation des budgets, ensuite il faut s'y tenir. Cela permettra une gestion continue et plus adaptée aux nécessités et aux ressources disponibles. Pour arriver à une bonne réalisation

du projet, il faut procéder à des réajustements continuels du budget et à des évaluations périodiques de sa bonne mise en œuvre.

3. Les groupes et les institutions vincentiennes renforceront la crédibilité de leur travail par une administration transparente qui permette à tous, y compris les pauvres et les bienfaiteurs, de se rendre compte du bon usage des biens au service de l'évangélisation et de l'édification du Royaume de Dieu.
4. Consciente de l'importance de la communication dans notre monde actuel, la Famille vincentienne cherchera des stratégies efficaces pour faire connaître son travail dans la société et dans l'Église, avec le double objectif d'entraîner plus de collaborateurs pour sa mission et de développer sa capacité de servir les plus pauvres.

La lutte contre la corruption

L'administrateur vincentien sait qu'il travaille dans une société déterminée et dans des milieux qui, bien souvent sont affectés par la corruption ou par des structures de péché et qui, pour des intérêts personnels, détournent les ressources qui devraient être au service des plus défavorisés. La corruption constitue un obstacle important pour le développement à réaliser, cela a des conséquences catastrophiques sur les communautés qui sont pauvres et cela détruit le tissu social.

C'est pourquoi, l'administrateur vincentien doit être conscient du « pouvoir de corruption de l'argent »[2], qu'il lui faut vivre à contre-courant, avec des attitudes puisées dans l'Evangile et le charisme vincentien, en cherchant à éliminer la corruption ou à en diminuer les effets pour la vie des plus pauvres.

1. Les institutions vincentiennes doivent travailler en respectant le cadre juridique de chaque pays; en s'efforçant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et en accomplissant leurs devoirs civils (contrat de travail, salaire juste, paiement des impôts, présentation de rapports, etc.).
2. L'administrateur vincentien doit veiller à ce que tous les collaborateurs des œuvres vivent et agissent selon le principe de vérité et de justice. Pour cela il échangera avec eux; il énoncera clairement, dès le début, les règles d'éthique qui guident nos actions et les limites à ne pas franchir.
3. Sur le plan interne et dans le cadre de l'Église, les Institutions vincentiennes doivent établir des stratégies concrètes de contrôle qui empêcheront toute forme de corruption de pénétrer dans leurs structures et chez les personnes (tolérance 0). Ainsi, on évitera les consé-

---

[2] Conférence Coste XI, 26 août 1657.

quences négatives que cela entraîne, car quand cela arrive, les pauvres ne sont plus considérés et l'institution perd du prestige en provoquant un scandale dans la société.

4. En cas de dilemme éthique sur le plan externe, les Institutions vincentiennes doivent tenir compte du contexte et de la culture locale, car quelquefois un degré de corruption est inévitable. Il faut peut-être une certaine souplesse et faire des concessions mutuellement, dans la mesure où la mission vincentienne n'est pas touchée et que l'objectif principal de service des pauvres s'accomplit. Dans ces cas-là, il est très important d'utiliser un processus de discernement pour une réflexion en équipe. Une bonne formation et une bonne information sur les écosystèmes corrompus, permettra d'agir sérieusement, pour bien prendre des décisions en vue d'atteindre l'objectif de bien servir les pauvres.
5. L'action vincentienne doit être souvent comme un acte qui dénonce prophétiquement ce qui ne va pas, en utilisant les structures institutionnelles existantes et le puissant moyen des mass média. Il est important de se souvenir que la portée d'une dénonciation est plus grande quand on peut le faire de concert avec d'autres qui partagent nos valeurs.

Conservation et soutien des œuvres

Notre tradition s'inspire d'un équilibre entre un effort efficace pour garantir la continuité de nos œuvres et une grande confiance en la divine Providence qui procure des biens à ses enfants les plus chers et guide nos actions à chaque instant.

1. La tâche vincentienne s'inscrit dans la tradition de la mise en commun des biens qui permet de les employer selon les recommandations de la Doctrine Sociale de l'Église, en tenant compte particulièrement des principes de solidarité, de subsidiarité, de coresponsabilité et de justice.
2. Comme au temps de Vincent et de Louise, le présent et le futur des œuvres vincentiennes requièrent qu'un réseau actif de charité s'établisse et se maintienne, à partir de ceux qui sont proches. Il faut que ce réseau implique le plus grand nombre possible de personnes et d'institutions qui soient intéressées à la mission de la Famille vincentienne. Ce service sera ouvert, il ne craindra pas de collaborer avec des Institutions du gouvernement pour les aider à accomplir leur mission sociale.
3. Le vincentien ne se contente pas des biens qu'il a déjà et qu'il rassemble, mais d'une manière créative, il cherchera des sources de financement nouvelles et variées pour lutter contre la pauvreté. Il utilise les biens qu'il a déjà de façon adéquate et sage. Parmi ces

sources de financement, on doit rechercher d'abord le développement des réseaux sociaux, des subventions de la part du gouvernement ou d'entités privées, la création de fondations, les investissements bancaires éthiques, la création d'un fonds patrimonial, l'administration de fonds provenant d'activités lucratives ou de micro entreprises.

Collaboration

La collaboration est essentielle pour le présent et le futur de la tâche vincentienne, on doit penser à la fois aux différentes occasions de travail ensemble dans la Famille et aussi avec d'autres personnes et institutions qui partagent notre désir de construire un monde meilleur où règnent la justice et la charité.

1. La Famille vincentienne est appelée à collaborer avec d'autres familles religieuses, avec des groupes et des institutions civiles et ecclésiales qui désireraient partager sa mission. De même qu'il est important qu'elle soit ouverte aux possibilités de travailler avec ceux qui cherchent le bien des pauvres, au-delà de ses institutions.
2. Les relations entre les personnes et les institutions sont essentielles pour une bonne collaboration. L'administrateur vincentien doit s'efforcer d'inviter, d'enthousiasmer le cœur des personnes pour les entraîner au service de la mission, tout en respectant leurs différents points de vue et en mettant la tâche commune de service des plus pauvres, au cœur des relations mutuelles.
3. Il faut être bien conscient de ce qui peut être un obstacle à la collaboration, comme par exemple le manque de confiance, le risque de relations superflues, sans suite, ou la recherche d'une mise en valeur personnelle. C'est à partir de la simplicité et de l'humilité que pourront se créer les bonnes conditions qui amèneront la collaboration, la transformation personnelle et la confiance mutuelle, indispensables à un travail d'équipe.
4. L'échange d'expériences et la mise en commun des ressources de formation, des ressources humaines, matérielles et économiques dans la Famille vincentienne doivent être le premier pas vers la collaboration à l'exemple de St. Vincent de Paul et Ste. Louise de Marillac.
5. Comme des enfants de Dieu plein de dignité, les personnes qui vivent dans des situations de pauvreté doivent être des sujets actifs de l'action vincentienne et de leur vie, en collaborant de différentes manières à leur propre développement humain intégral et dans les œuvres dont ils bénéficient, car personne n'est si pauvre qu'il n'ait rien à offrir.
6. Pour réaliser un travail plus efficace dans un monde globalisé, la Famille vincentienne a besoin de s'entourer de professionnels compétents dans les différents domaines de ses nombreuses œuvres.

Conclusion

Les principes dont nous avons parlé ici sont le fruit du partage de nos expériences et des connaissances apportées par les experts qui nous ont accompagnés ces jours-ci. Fidèles à notre charisme rappelons-nous une phrase de St. Vincent qui nous dit que:

> «*Nous en rendrions un compte très exact devant Dieu; que c'était le bien de Dieu, le bien des pauvres et que nous n'en étions que dispensateurs, et non pas seigneurs*»[3].

[3] Coste XI, p. 30.